



Association EAU TOURAINE

ÉLECTIONS MUNICIPALES MARS 2020

QUESTIONNAIRE SUR LA COMPÉTENCE EAU

L'eau bien commun, élément fondamental à la vie exige de chacun d'entre nous un usage responsable. Le changement climatique actuel rend cruciale cette question de l'eau.

Sa gestion, déléguée aux élus locaux, doit être exemplaire en terme de préservation de la ressource, qualité, accessibilité, démocratie.

Par ce questionnaire nous souhaitons vous sensibiliser à cet enjeu essentiel.

LA RESSOURCE

Le puisage dans les nappes du cénonanien et du turonien doit être limité aux territoires n'ayant pas d'autre solution : le cénonanien doit être protégé car son niveau baisse et le turonien est sujet à des pollutions (pesticides ou autres).

Question:

➤ Si dans votre commune l'eau est puisée dans une de ces nappes, quelles mesures pensez vous prendre ?
- Créer de nouveaux puits dans l'alluvionnaire

- Mettre en place un réseau d'approvisionnement sécurisé interconnecté dans votre communauté de communes

- Sensibiliser la population à la ressource en eau, par informations et conférences dans les communes, afin de faire baisser la consommation.

- Autre mesure

Face à la sécheresse dans quelques régions, des agriculteurs irrigants demandent la création de réserves d'eau de taille importante (« bassines », mesure contestée par certains)

quelle est votre position ?

LES RÉSEAUX

La réglementation impose un rendement des réseaux minimum afin de limiter les fuites.

Questions :

➤

➤ Quels moyens pensez vous consacrer à la diminution des fuites du réseau d'eau potable :

Plan d'investissement pluriannuel ? ,

selon quelles échéances ?

➤ Comment le financer ; subventions de l'agence de l'eau, emprunt, augmentation du prix, auto-financement, un « mix » des 4?

RISQUE D' INONDATION

Le risque d'inondation est devenu par la loi une compétence des Métropoles et Communautés de communes. Cette compétence est financée par une taxe, obligatoire, à la discrétion des décisions communautaires, mais plafonnée.

Questions :

➤ Sur quels projets pensez-vous investir si vous êtes concerné par ce risque ?

➤ Taxe GEMAPI : les communes situées sur les plateaux sont moins exposées à ce risque, à quel niveau doivent-elles participer, avec quelle contre-partie

LES AGENCES DE L'EAU

Les agences de l'eau prélèvent des redevance sur les facture d'eau des usagers, à charge pour elles de reverser des subventions aux collectivités ou leur délégataire pour participer à des travaux d'investissement.

Principe pollueur payeur : actuellement, la redevance pollution pèse en majorité sur les factures d'eau des usagers.

Sachant que ces décisions appartiennent à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, selon les recommandations du SDAGE en cours

Questions :

Êtes-vous satisfait :

➤ du découpage actuel des bassins (Ce sont des découpages géographiques indépendants de considérations administratives ou politiques)

➤ de leur fonctionnement ? Du mode de financement ?

➤ Quelles seraient vos propositions pour améliorer ce fonctionnement ?

➤

➤

➤

➤

➤ Autre remarque

TARIFICATION

Eau potable :

le tarif de l'eau est partagé en deux « groupes » :

la part fixe, appelée aussi abonnement

le prix au m³, avec des tarifs uniques, progressifs ou dégressifs

sur la part fixe, on constate des écarts très importants d'une commune à l'autre et parfois des montants excessifs par rapport à la quantité consommée.

Certaines collectivités ont diminué le montant de la part fixe, voire transformé cette part en y incluant une quantité d'eau consommée gratuite (par exemple les 20 premiers m³).

Question :

- quelle est votre position sur ce type de mesure ?

Sur le prix au m³, il est prévu des plans d'harmonisation des tarifs sur les communautés de communes et métropoles ayant pris la compétence de l'eau, même en cas de « cohabitation » entre des régies et des DSP :

- qu'en pensez-vous ?

Dans certaines zones(ZRE), les tarifs dégressifs sont interdits.

Question :

- seriez-vous favorable à des tarifs au m³ uniques ou progressifs partout, afin de diminuer les consommations et économiser la ressource?

MODE DE GESTION

Actuellement, les modes de gestion sont divers selon les choix faits localement par les élus et il reste possible d'avoir plusieurs modes de gestion sur un même territoire. Néanmoins, la réflexion vers des modes de gestion harmonisés est engagée.

Questions :

- à l'échéance des contrats existants, seriez-vous favorable à une régie directe publique s'appuyant sur les régies existantes ? (s'il y en a)
- Si oui ,comment traiter les durées des DSP en cours ? Déterminer une échéance unique (par exemple la date de fin de la DSP la plus longue) ? Ou ne pas signer de nouveaux contrat quand ceux-ci arrivent à échéance ?
- Si non, quels sont vos arguments ?

QUALITÉ

la population est de plus en plus sensible à la qualité de l' eau potable, eu égard à de nombreuses communes où celle-ci s'est avérée mauvaise, générant une méfiance.

Questions :

- seriez-vous favorable à des analyses plus fréquentes , et sur des substances dont la détection n'est pas pour l'instant obligatoire (certains pesticides, médicaments...)

- seriez-vous favorable à une meilleure protection des aires d'alimentation ? (périmètre, types de cultures...)

(ex. Forage du Pied du Haut Busson à HOMMES, classé « sensible » à cause d'un taux de nitrate supérieur à 50mg/l, ainsi que toutes les AAEP classées « Grenelle » qui sont purement et simplement supprimées au lieu d'être protégées)

DÉMOCRATIE

Les habitants sont demandeurs de plus d'information et de participation

Questions :

- par quel moyen pensez-vous leur apporter l'information sur les factures, incidents éventuels, qualité, demandes individuelles... ?

- Pensez-vous mettre à disposition le rapport annuel d'activité du service ?

- Elu, quelle place pensez-vous accorder aux associations citoyennes impliquées dans la gestion globale de l'eau ?

- La question de l'eau semble souvent être une question « technique » : quelle formation pensez-vous proposer aux élus chargés de cette compétence, ainsi qu'aux fonctionnaires territoriaux techniciens de l'eau, quel que soit le mode de gestion ?

Nous vous remercions de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce sujet, et nous restons disposés à vous rencontrer selon les modalités à votre convenance.

Vous êtes invité à nous retourner les réponses à ce questionnaire aux adresses suivantes
courriel : eau-touraine@laposte.net
adresse postale : Eau-Touraine, 5 rue des pervenches, 37300, Joué-lès-Tours